



Plan local d'urbanisme intercommunal

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES

DÉPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE

Vu pour être annexé à la délibération
du 23 février 2022

ANNEXES

PÉRIMÈTRES DES SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT

APPROUVE LE 18 DECEMBRE 2019

MODIFICATION N°1 : APPROUVEE LE 27 JANVIER 2021

MODIFICATION N°2 : APPROUVE LE 23 FEVRIER 2022

PIÈCE DU PLUi

5.2.1.



**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Arrêté n° 2020/RTE/0269

portant révision du classement sonore
des infrastructures routières et ferroviaires du département de la LOIRE-ATLANTIQUE

Vu la loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit.

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R 571-43.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 111-4-1.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R. 123-13, R. 123-14 et R. 151-53.

Vu le décret n°95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L111-11-1 du code de la construction et de l'habitation, et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et leurs équipements.

Vu le décret n°95-21 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres.

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

Vu les arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels.

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Vu les arrêtés préfectoraux de 1999, 2000, 2001, 2009, 2011, 2016, 2017 et 2018.

Vu la consultation préalable des gestionnaires sur le trafic et les caractéristiques de leurs réseaux respectifs.

Vu les résultats des études réalisées par les bureaux d'études ECHO ACOUSTIQUE et SYMBIANCE INGENIERIE.

Vu la consultation des communes concernées du 10 juin au 15 septembre 2020, et les avis formulés.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 portant délégation de signature à Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental des territoires et de la mer.

Considérant que le classement sonore du réseau routier du département de la Loire-Atlantique a lieu d'être actualisé.

ARTICLE 1 :

Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié sont applicables aux abords du tracé des infrastructures routières et ferroviaires du département de la Loire-Atlantique.

ARTICLE 2

Les tableaux en annexe 2 donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnées, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 modifié et la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons routiers et ferroviaires. Une représentation cartographique de ce classement est disponible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/>) à la rubrique suivante : Politiques publiques > Environnement > Bruit > Classement des voies bruyantes. Elle a un caractère illustratif et seul fait foi le texte du présent arrêté.

ARTICLE 3

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, de soins et d'action sociale, ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit, mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R. 571-43 du code de l'environnement. L'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9-1 de l'arrêté du 30 mai 1996 modifié. Les arrêtés du 25 avril 2003 susvisés précisent les valeurs d'isolement acoustique à prendre en compte pour les établissements de santé, les établissements d'enseignement et les hôtels.

ARTICLE 4

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 sont :

Pour les infrastructures routières et pour les lignes ferroviaires à grande vitesse :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	81	76
2	76	71
3	70	65

4	65	60
5	60	55

Pour les infrastructures ferroviaires conventionnelles :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	84	79
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

ARTICLE 5

Les communes concernées par le présent arrêté sont mentionnées dans le tableau joint en annexe 1.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera annexé au document d'urbanisme par le maire de chaque commune visée à l'article 5, ou par l'autorité compétente en matière d'urbanisme si la commune a délégué sa compétence en matière d'urbanisme à un EPCI, conformément à l'article R. 151-53-5e du code de l'urbanisme. Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 pourront être reportés, pour information, dans les documents graphiques du document d'urbanisme, par une procédure de modification simplifiée ou lors d'une prochaine évolution de ce document. En application de l'article R. 153-18 du code de l'urbanisme, un arrêté du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme constatera qu'il a été procédé à la mise à jour du plan local d'urbanisme (ou du plan d'occupation des sols). Cet arrêté sera affiché pendant un mois en mairie, ou au siège de l'EPCI compétent et dans les communes membres concernées.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 8

Une copie de cet arrêté sera affichée à la mairie de chaque commune visée à l'article 5, pendant un mois au minimum.

ARTICLE 9

Le présent arrêté, ainsi que la cartographie et l'ensemble des documents relatifs au classement sonore, sont accessibles sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr), dans la rubrique suivante : Politiques publiques > Environnement > Bruit > Classement des voies bruyantes.

ARTICLE 10

Les arrêtés préfectoraux de 1999, 2000, 2001, 2009, 2011, 2016, 2017 et 2018 fixant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire-Atlantique sont abrogés.

ARTICLE 11

Le secrétaire général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, les maires des communes concernées, ainsi que les présidents d'EPCI compétents en matière d'urbanisme concernés sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Nantes, le **5 NOV. 2020**

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires et de la mer



Thierry LATAPIE-BAYROO

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
FAY-DE-BRETAGNE	N165	N165_13	LIMITE COMMUNE SAINT ETIENNE	LIMITE COMMUNE MALVILLE	Tissu ouvert	1	300
FAY-DE-BRETAGNE	N171	N171_15	LIMITE COMMUNE BLAIN	LIMITE COMMUNE BOUYRON	Tissu ouvert	3	100
FAY-DE-BRETAGNE	N171	N171_17	LIMITE COMMUNE BLAIN	LIMITE COMMUNE BLAIN	Tissu ouvert	3	100

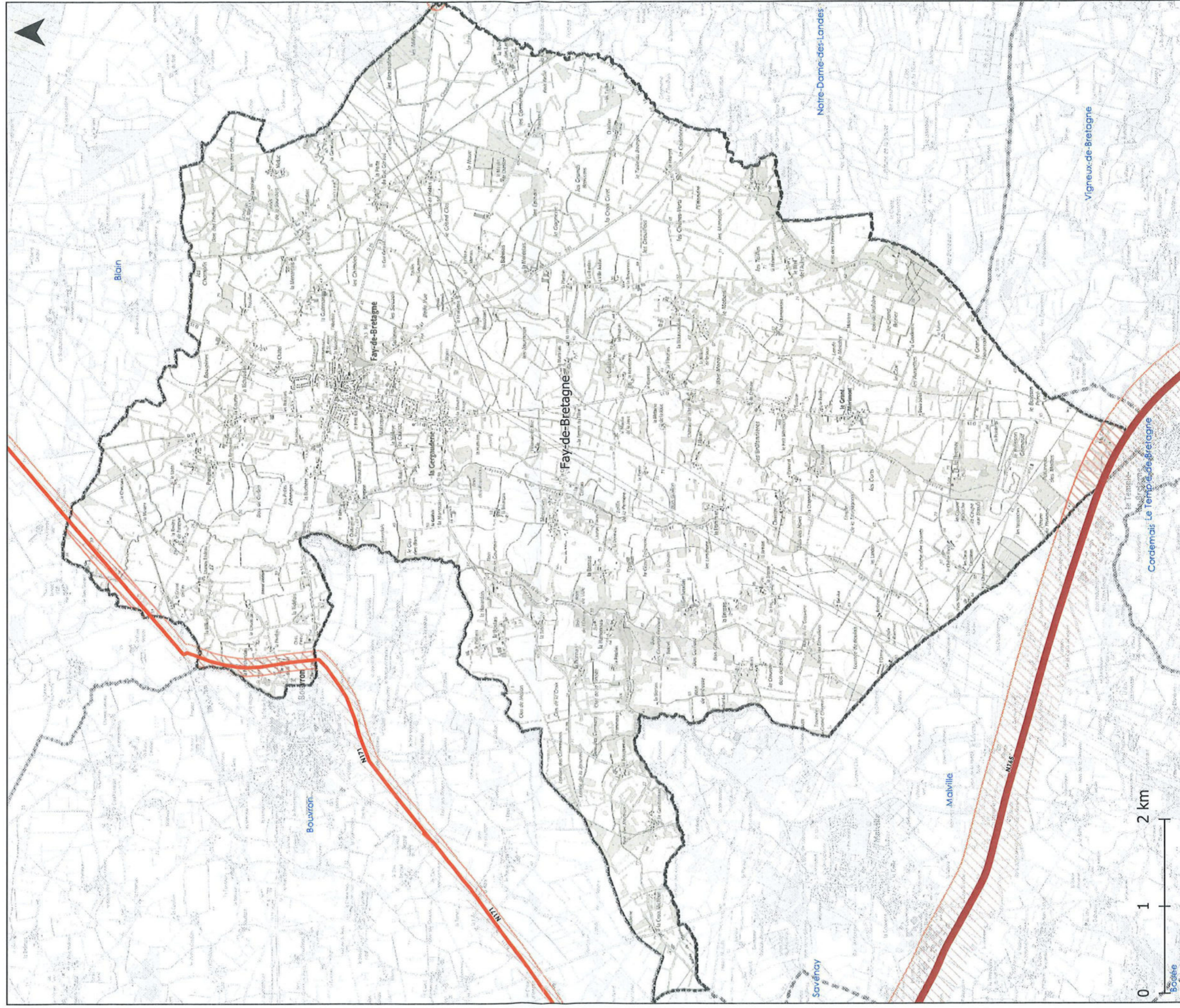
Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Fay-de-Bretagne

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :

5 Novembre 2020



Echelle communale
Format impression A3

— Route - - - - - Voie ferrée  Secteur affecté  Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

COMMUNE	NOM ROUTE	NOM TRONÇON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
HERIC	D16	D16_12	LIMITE COMMUNE NORT SUR ERDRE	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert		3
HERIC	D16	D16_13	LIMITATION 80/70	N137	Tissu ouvert		4
HERIC	D16	D16_14	N137	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert		3
HERIC	D16	D16_15	LIMITATION 70/50	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert		4
HERIC	D16	D16_16	LIMITATION 50/30	LIMITATION 30/50	Tissu ouvert		5
HERIC	D16	D16_17	LIMITATION 30/50	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert		4
HERIC	D16	D16_18	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		3
HERIC	D16	D16_19	LIMITATION 70/80	LIMITE COMMUNE NOTRE DAME DES	Tissu ouvert		3
HERIC	D16	D16_20	LIMITE COMMUNE HERIC	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		3
HERIC	D164	D164_20	N137	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		3
HERIC	D164	D164_21	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert		3
HERIC	D164	D164_22	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		3
HERIC	D164	D164_23	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert		3
HERIC	D164	D164_24	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		3
HERIC	N137	N137_9	LIMITE COMMUNE SAFFRE	LIMITE COMMUNE GRANDSCHAMPS	Tissu ouvert		1

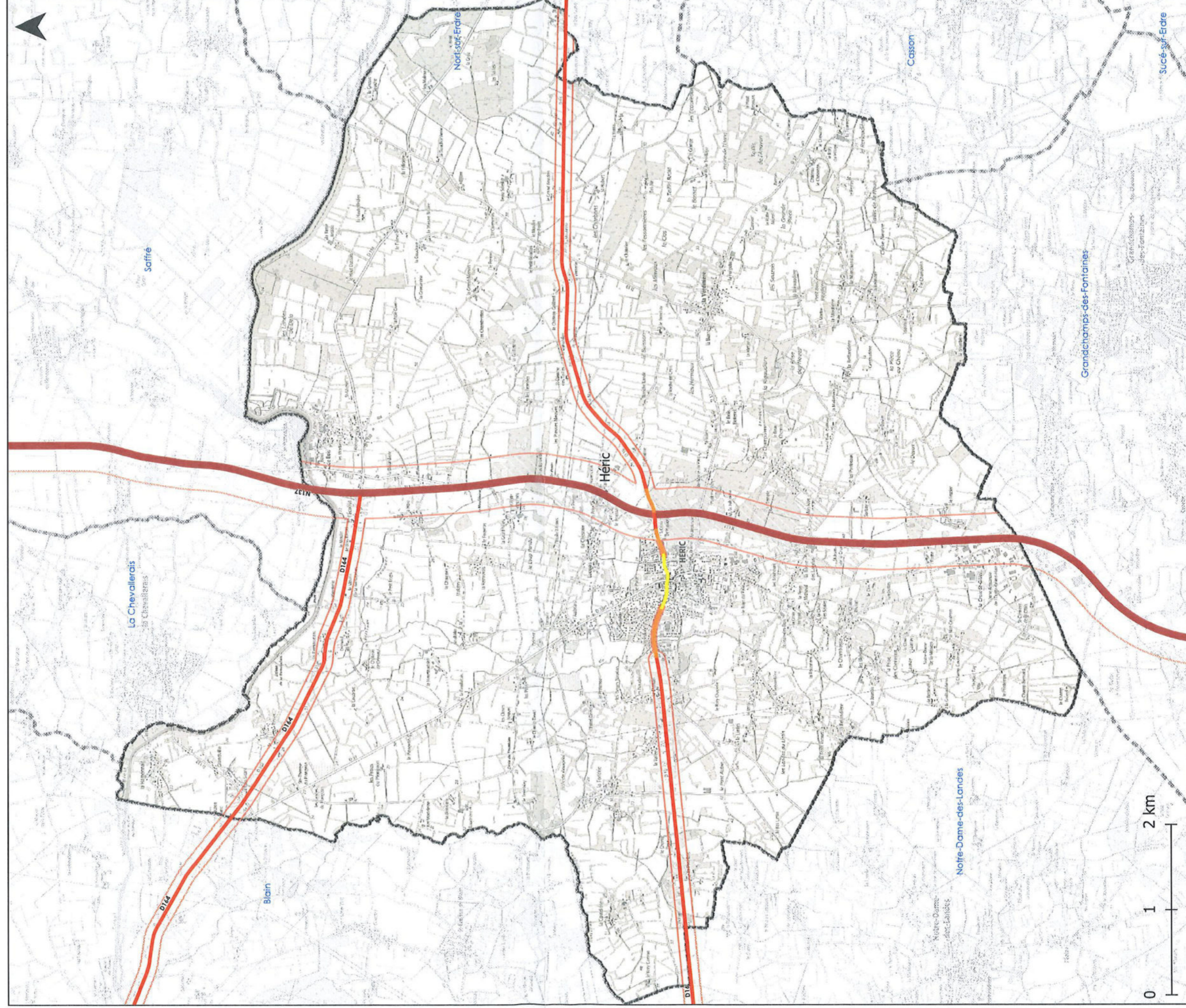
Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Héric

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :

5 Novembre 2020



Echelle communale
Format impression A3

— Route —+— Voie ferrée —+— Limite communale
Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

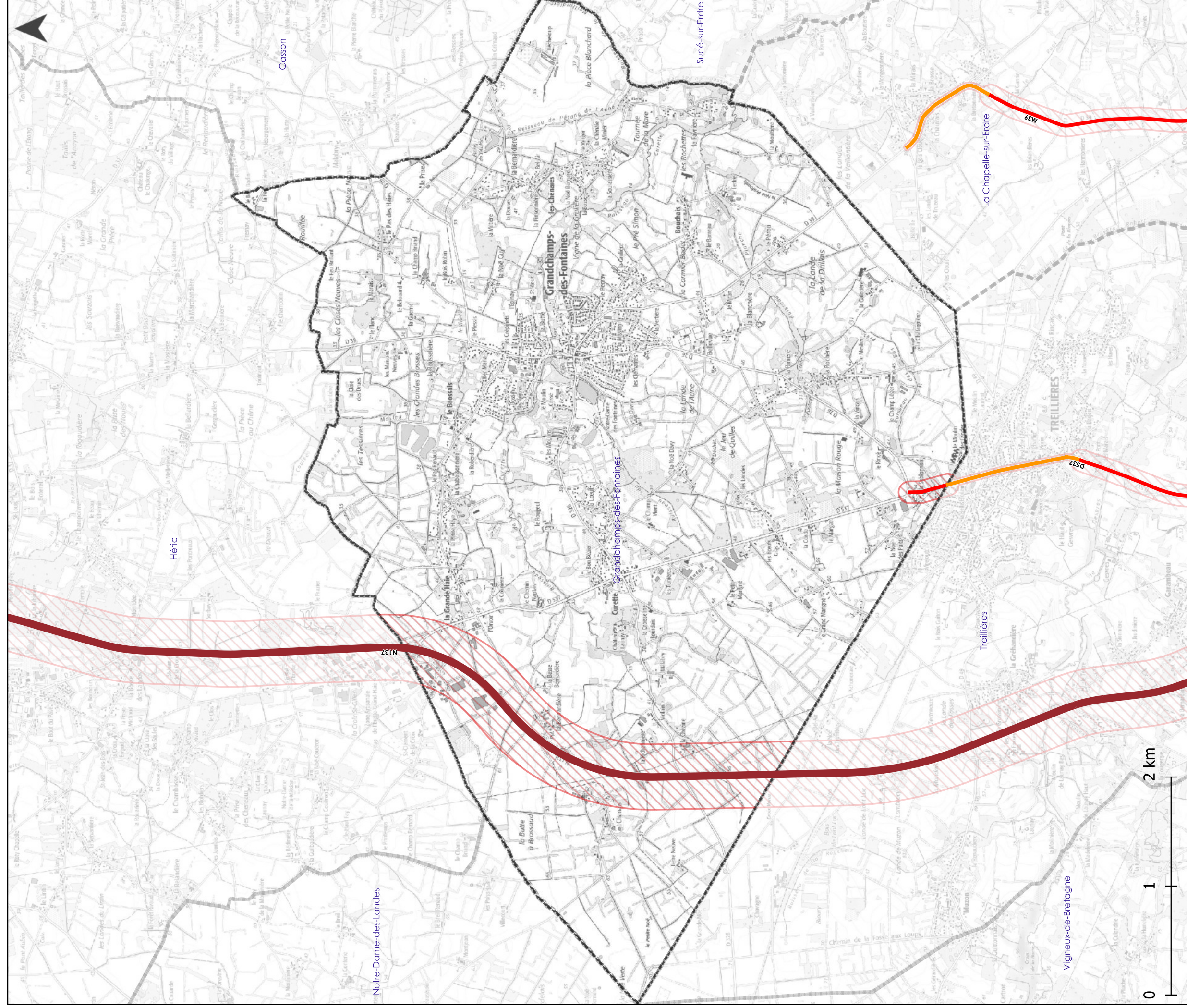
COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	D537	D537_14	LIMITE COMMUNE TREILLIERES	RTe DE RENNES	Tissu ouvert	3	100
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	N137	N137_10	LIMITE COMMUNE HERIC	LIMITE COMMUNE TREILLIERES	Tissu ouvert	1	300

Département de la Loire Atlantique

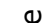
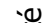
Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Grandchamps-des-Fontaines

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route —+— Voie ferrée  Secteur affecté  Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1  2  3  4  5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

COMMUNE	NOM ROUTE	INDICATEUR	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
		D16_1	D164	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert	4	30
		D16_4	LIMITATION 50/50	LIMITATION 30/50	Tissu ouvert	5	30
		D16_5	LIMITATION 30/50	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert	4	30
		D16_6	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	4	30
		D16_7	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
		D16_8	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert	4	30
		D16_9	LIMITATION 70/50	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert	4	30
		D16_10	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	4	30
		D16_11	LIMITATION 70/80	LIMITE COMMUNE HERIC	Tissu ouvert	3	100
		D164_18	LIMITE COMMUNE LES TOUCHES	D30	Tissu ouvert	4	30
		D164_19	R DE LA GARE	80 DE LA GARE	Tissu ouvert	5	30
		D178_3	D164	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert	4	30
		D178_4	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert	4	30
		D178_5	LIMITATION 70/50	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert	4	30
		D178_6	LIMITATION 50/70	LIMITE COMMUNE PETIT MARS	Tissu ouvert	4	30
		D69_4	D16	D164	Tissu ouvert	5	30

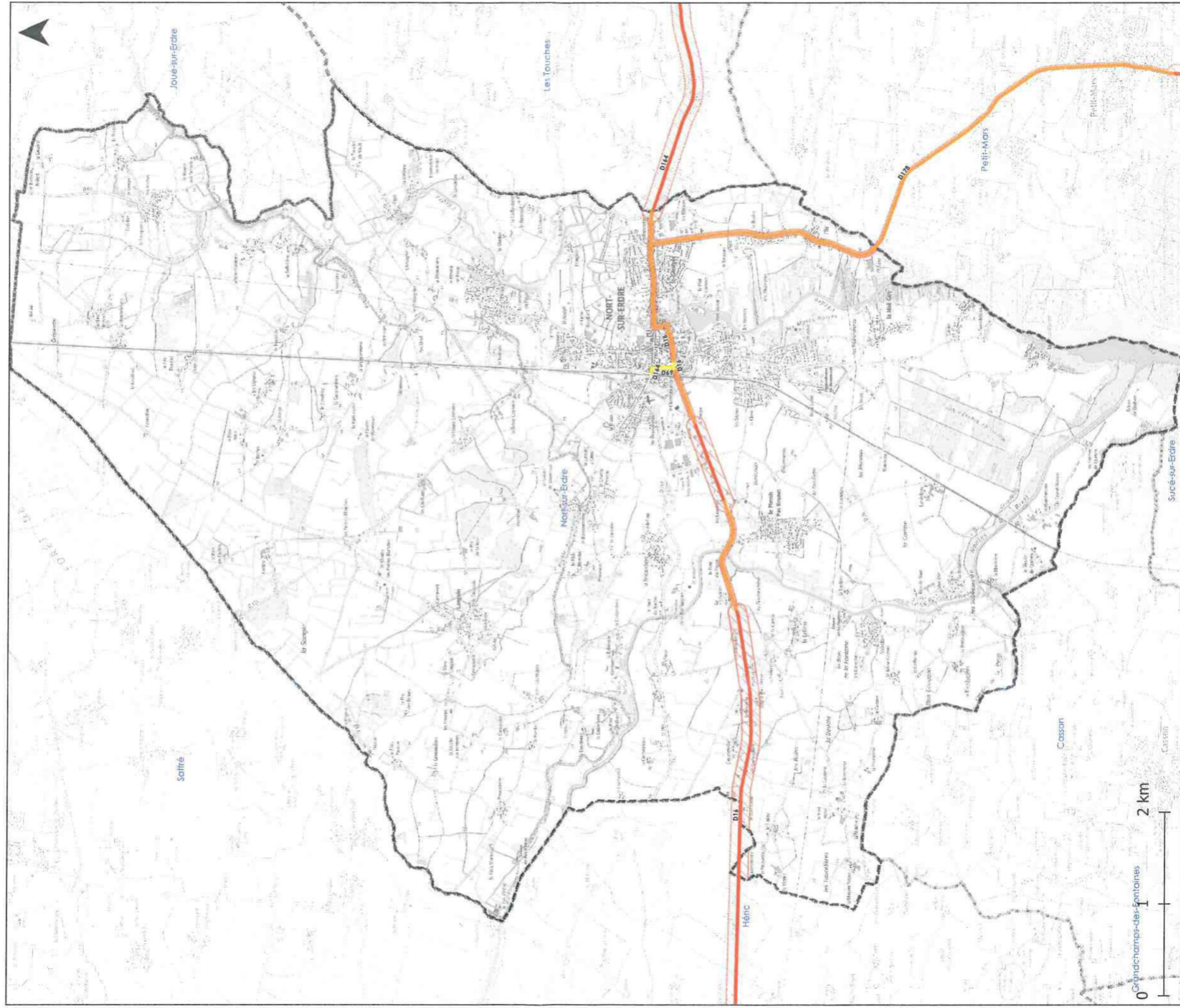
Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes



Nort-sur-Erdre

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :

5 Novembre 2020



Echelle communale
Format impression A3

— Route —+— Voie ferrée  Secteur affecté  Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
SUCE-SUR-ERDRE	D178	D178_22	LIMITE COMMUNE SAINT MARS DU D	LIMITE COMMUNE SUCE SUR ERDRE	Tissu ouvert		3
SUCE-SUR-ERDRE	D37	D37_1	LIMITE COMMUNE CARGUEFOU	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert		3
SUCE-SUR-ERDRE	D37	D37_2	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert		4
SUCE-SUR-ERDRE	D37	D37_3	LIMITATION 70/50	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert		4
SUCE-SUR-ERDRE	D37	D37_4	LIMITATION 50/30	R DE SAINT MARS	Tissu ouvert		4
SUCE-SUR-ERDRE	D37	D37_5	LIMITATION 30/50	R DE CASSON	Tissu ouvert		5
SUCE-SUR-ERDRE	D69	D69_1	LIMITATION 70/80	LIMITE COMMUNE LA CHAPELLE	Tissu ouvert		4
SUCE-SUR-ERDRE	D69	D69_2	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		3
SUCE-SUR-ERDRE	D69	D69_3	D37	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert		3
SUCE-SUR-ERDRE	R GRANDE RUE	R GRANDE RUE	D69	R DU PORT	Tissu ouvert		4
SUCE-SUR-ERDRE	R GRANDE RUE	R GRANDE RUE			Tissu ouvert		4

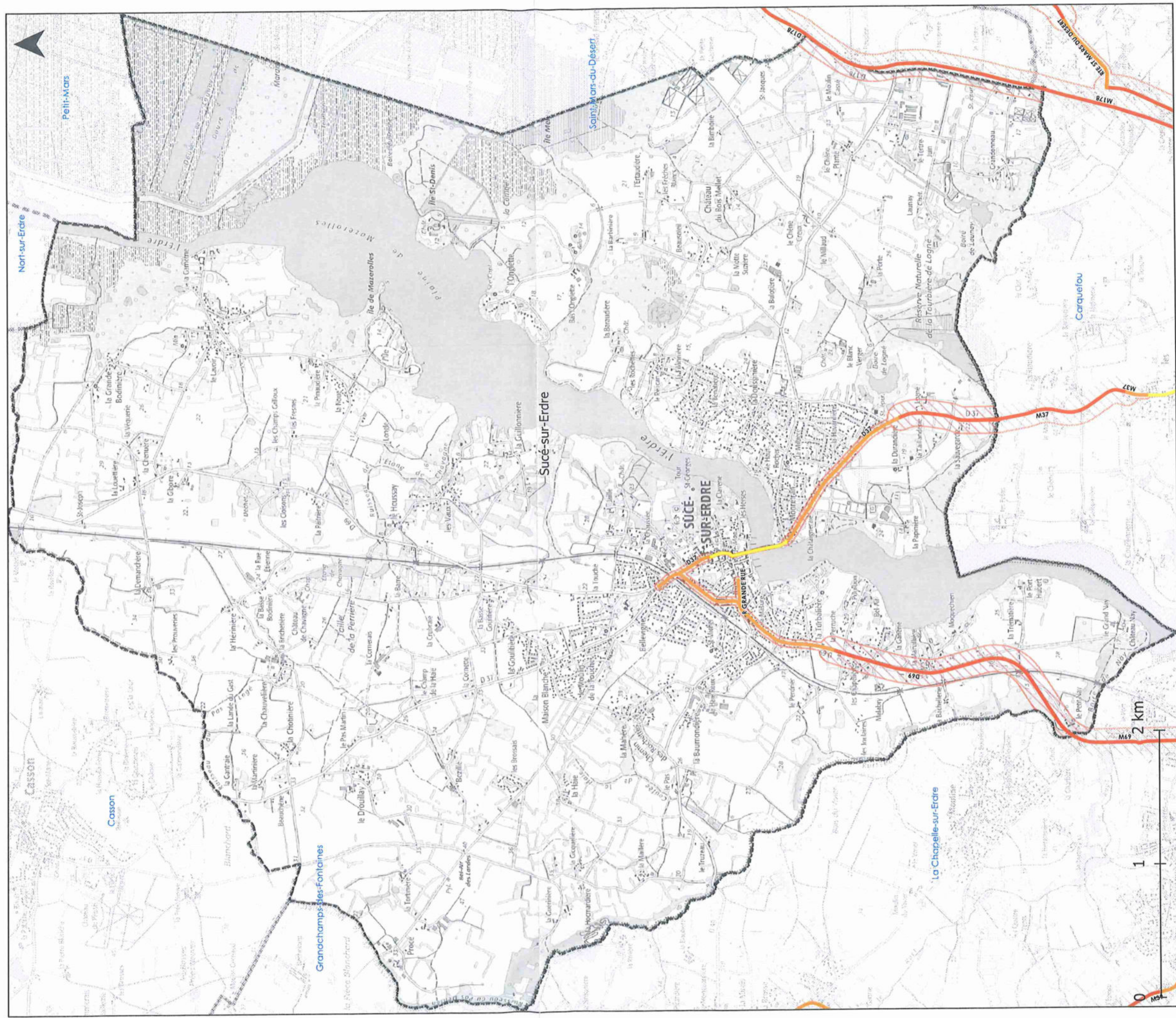
Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Sucé-sur-Erdre

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :

5 Novembre 2020



Echelle communale
Format impression A3

— Route —+— Voie ferrée  Secteur affecté  Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

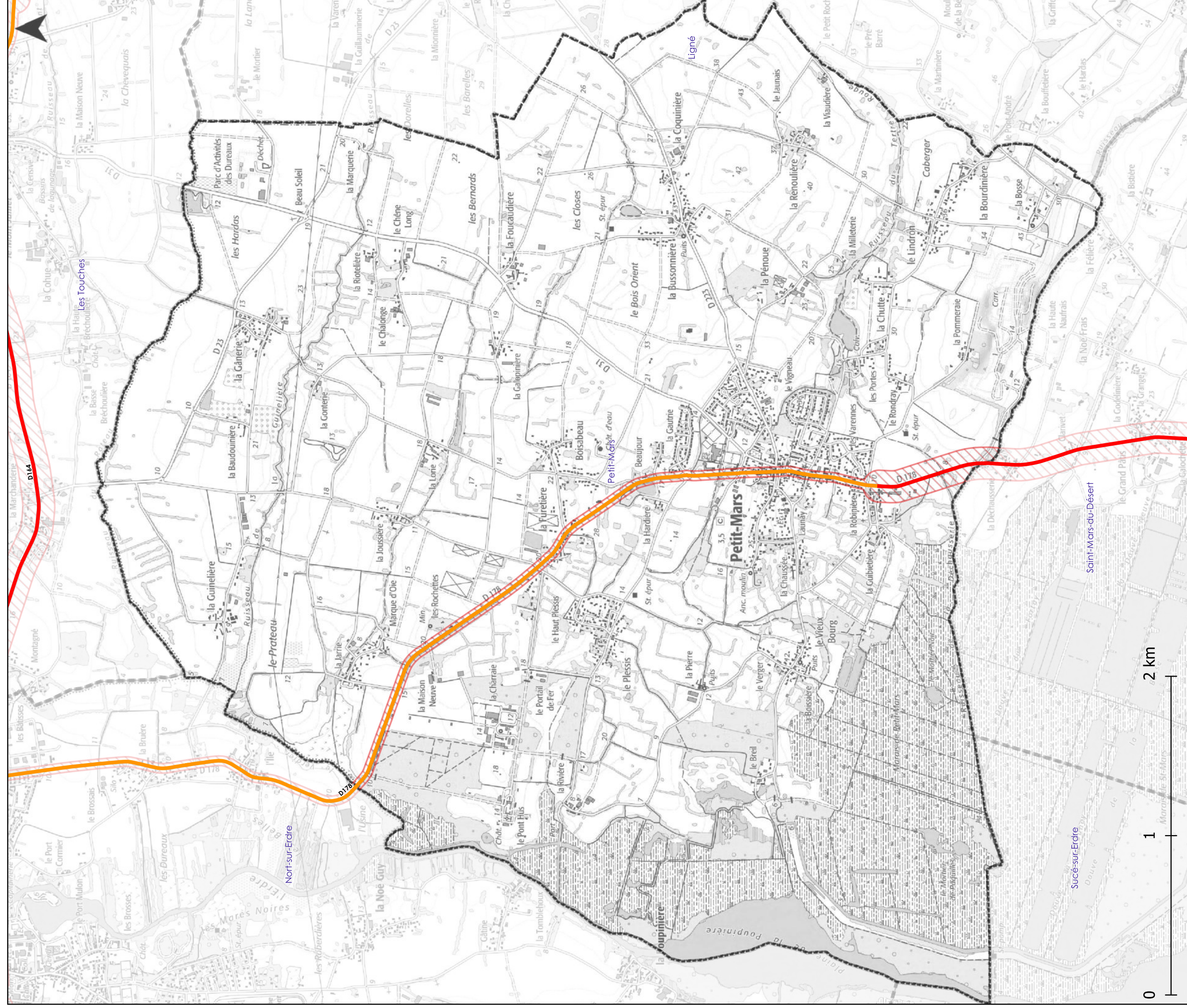
COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
PETIT-MARS	D178	D178_7	LIMITE COMMUNE NORT SUR ERDRE	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert		4
PETIT-MARS	D178	D178_8	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert		30
PETIT-MARS	D178	D178_9	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert		30
PETIT-MARS	D178	D178_10	LIMITATION 70/50	D31	Tissu ouvert		30
PETIT-MARS	D178	D178_11	D31	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert		30
PETIT-MARS	D178	D178_12	LIMITATION 50/30	LIMITATION 30/50	Tissu ouvert		30
PETIT-MARS	D178	D178_13	LIMITATION 30/50	LIMITATION 50/80	Tissu ouvert		30
PETIT-MARS	D178	D178_14	LIMITATION 50/80	LIMITE COMMUNE SAINT MARS DU D	Tissu ouvert		100

Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Petit-Mars

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route --- Voie ferrée ▨ Secteur affecté ▤ Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

COMMUNE	NOM ROUTE	NOM TRONÇON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
NOTRE-DAME-DES-LANDES	D16	D16_20	LIMITE COMMUNE HERIC	LIMITE COMMUNE NOTRE DAME DES	Tissu ouvert		3
NOTRE-DAME-DES-LANDES	D16	D16_21	LIMITE COMMUNE HERIC	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert		3
NOTRE-DAME-DES-LANDES	D16	D16_22	LIMITATION 80/70	LIMITE COMMUNE FAY DE BRETAGNE	Tissu ouvert		3

COURRIER ARRIVÉ

25 NOV. 2020

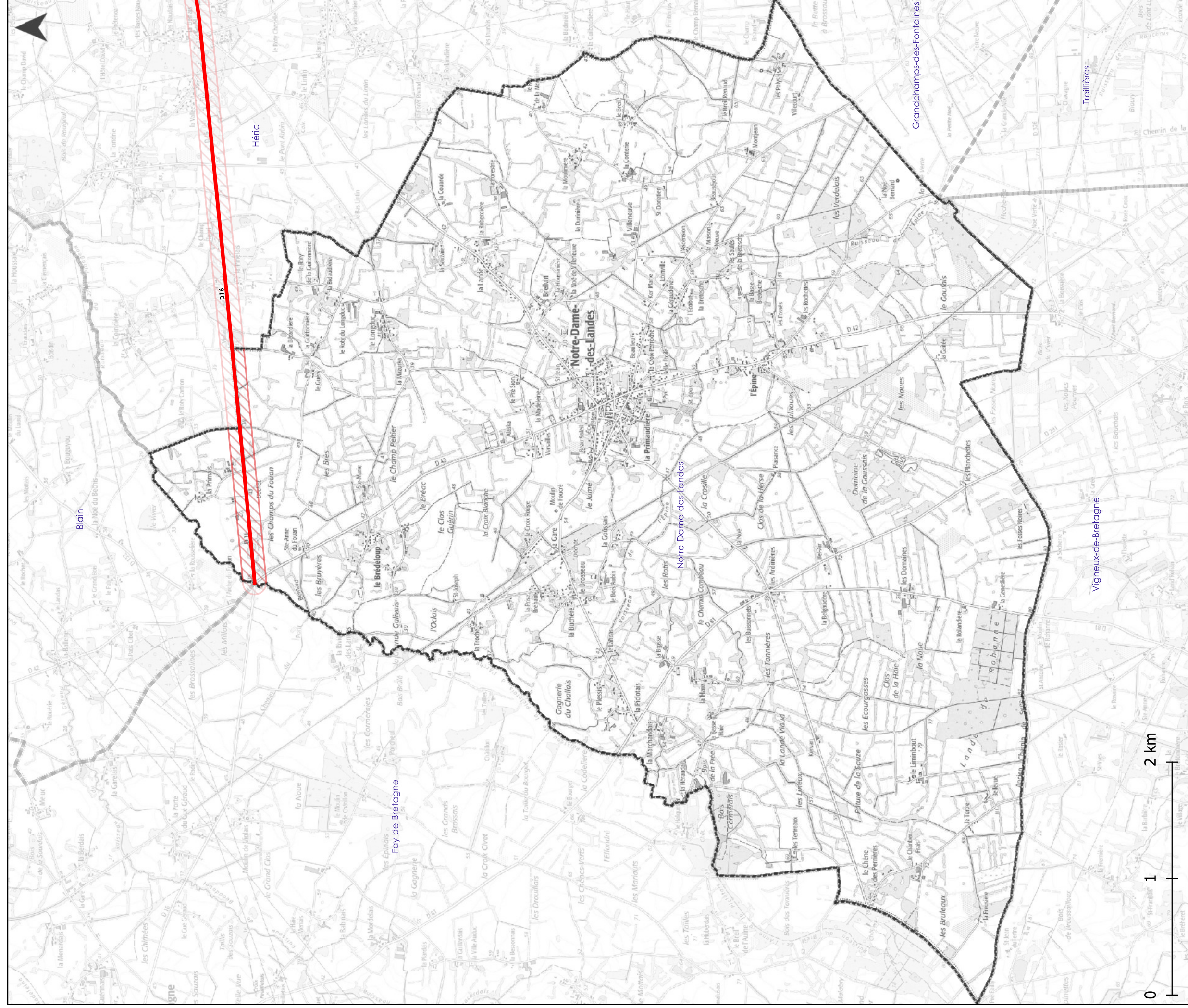
NOTRE DAME DES LANDES

Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Notre-Dame-des-Landes

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route +++ Voie ferrée ▨ Secteur affecté □ Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_15	LIMITE COMMUNE PETIT MARS	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_16	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_17	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_18	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_19	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_20	LIMITATION 70/50	LIMITATION 50/80	Tissu ouvert	4	30
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_21	LIMITATION 50/80	LIMITE COMMUNE SUCE SUR ERDRE	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_22	LIMITE COMMUNE SAINT MARS DU D	LIMITE COMMUNE SUCE SUR ERDRE	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D178	D178_23	LIMITE COMMUNE SUCE SUR ERDRE	LIMITE COMMUNE CARQUEFOU	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_1	LIMITE COMMUNE CARQUEFOU	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	4	30
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_2	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_3	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	4	30
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_4	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_5	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	4	30
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_6	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/50	Tissu ouvert	3	100
SAINT-MARS-DU-DESSERT	D9	D9_7	LIMITATION 80/50	R GUILLET	Tissu ouvert	4	30



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

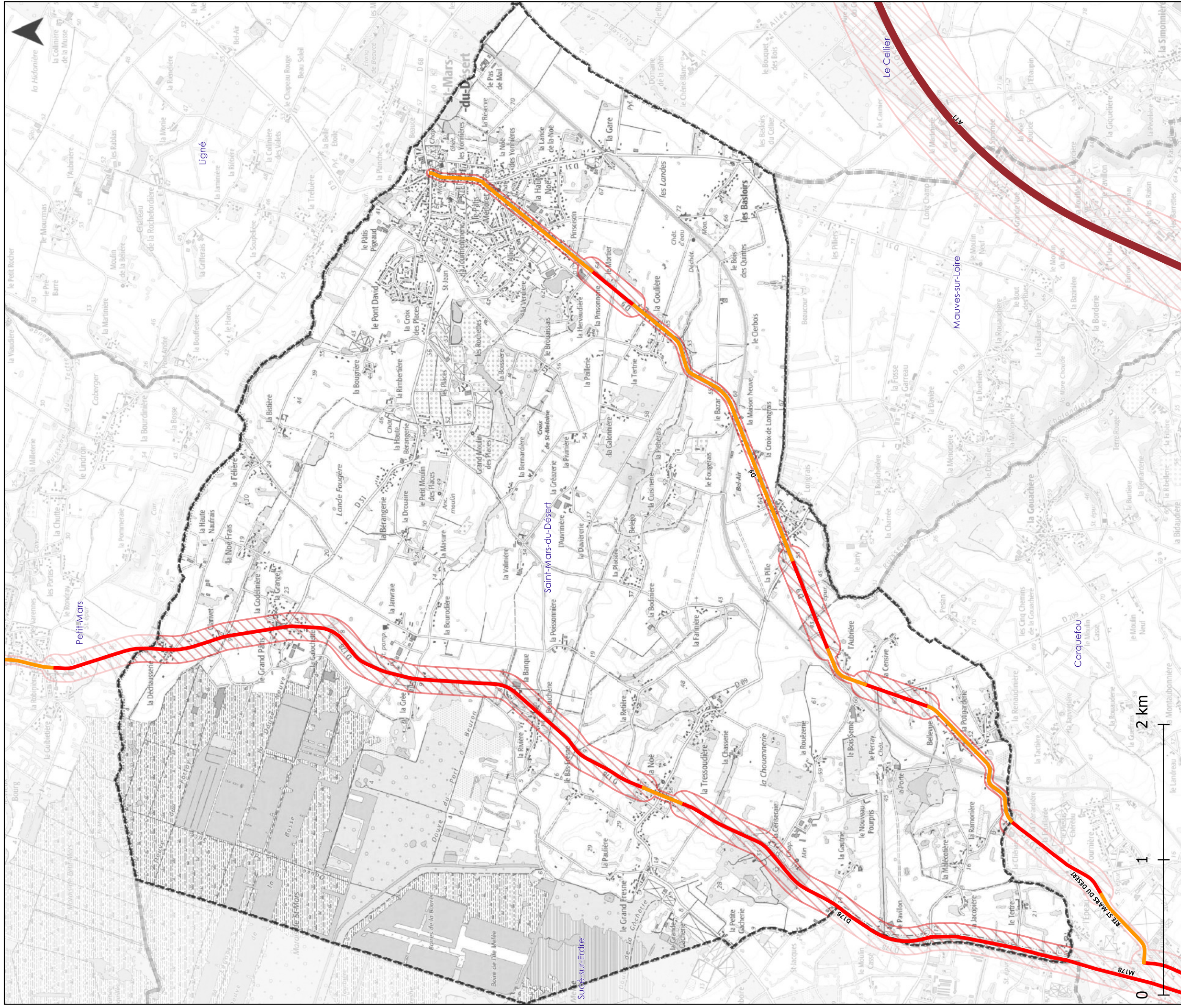
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Saint-Mars-du-Désert

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route —+—+— Voie ferrée Secteur affecté Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

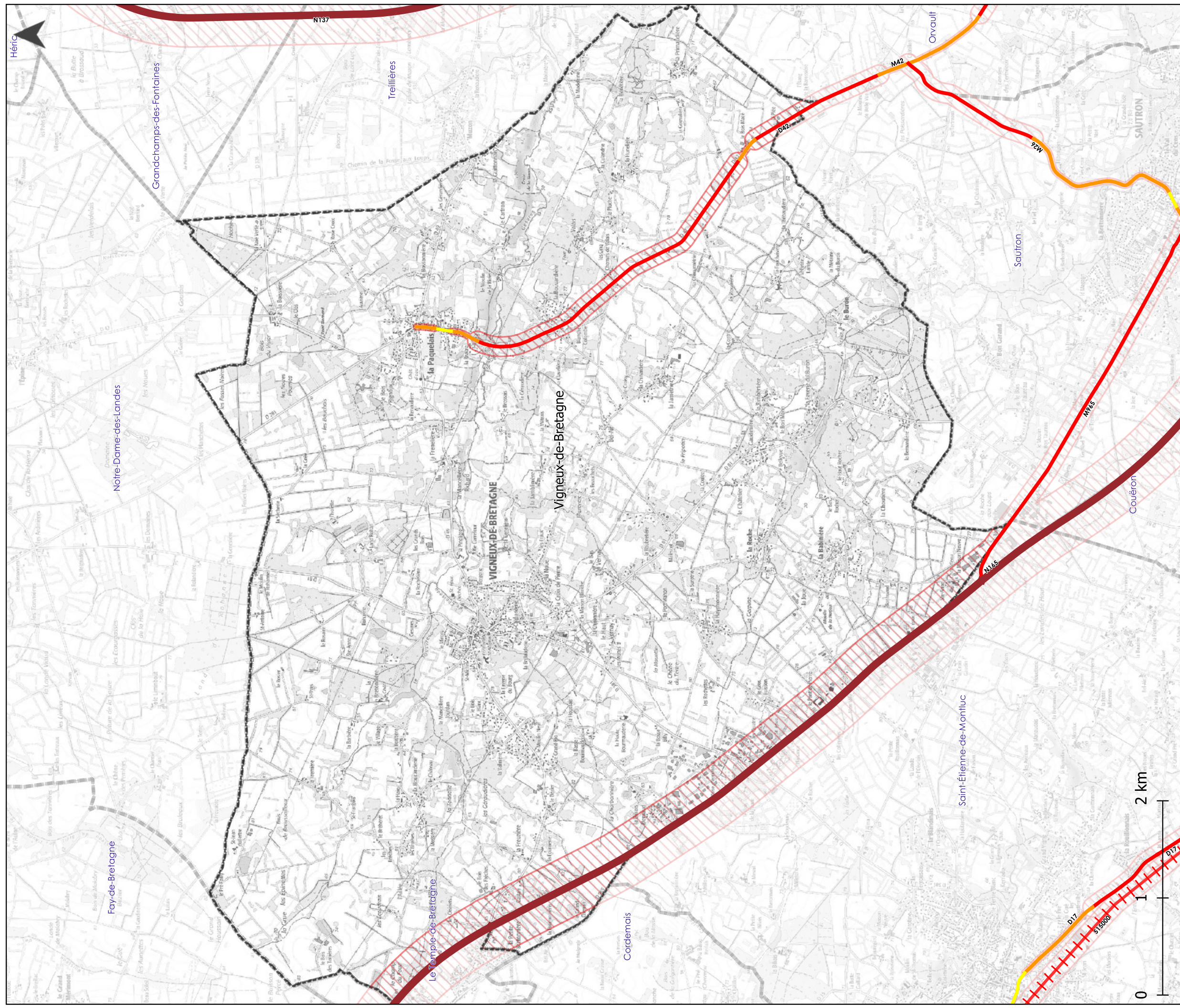
COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	D42	D42_1	R DE LA TREILLE	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert	4	30
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	D42	D42_2	LIMITATION 50/30	LIMITATION 30/50	Tissu ouvert	5	10
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	D42	D42_3	LIMITATION 30/50	LIMITATION 50/80	Tissu ouvert	4	30
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	D42	D42_4	LIMITATION 50/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	D42	D42_5	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	4	30
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	D42	D42_6	LIMITATION 70/80	LIMITE COMMUNE SAUTRON	Tissu ouvert	3	100
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	M965	M965_1	N165	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	N165	N165_13	LIMITE COMMUNE SAINT ETIENNE	LIMITE COMMUNE MALVILLE	Tissu ouvert	1	300
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	N165	N165_14	LIMITE COMMUNE LE TEMPLE	M965	Tissu ouvert	1	300
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	N165	N165_15	M965	LIMITE COMMUNE COUARON	Tissu ouvert	1	300

Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Vigneux-de-Bretagne

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route - - - - Voie ferrée [Hatched] Secteur affecté [Dashed Box] Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

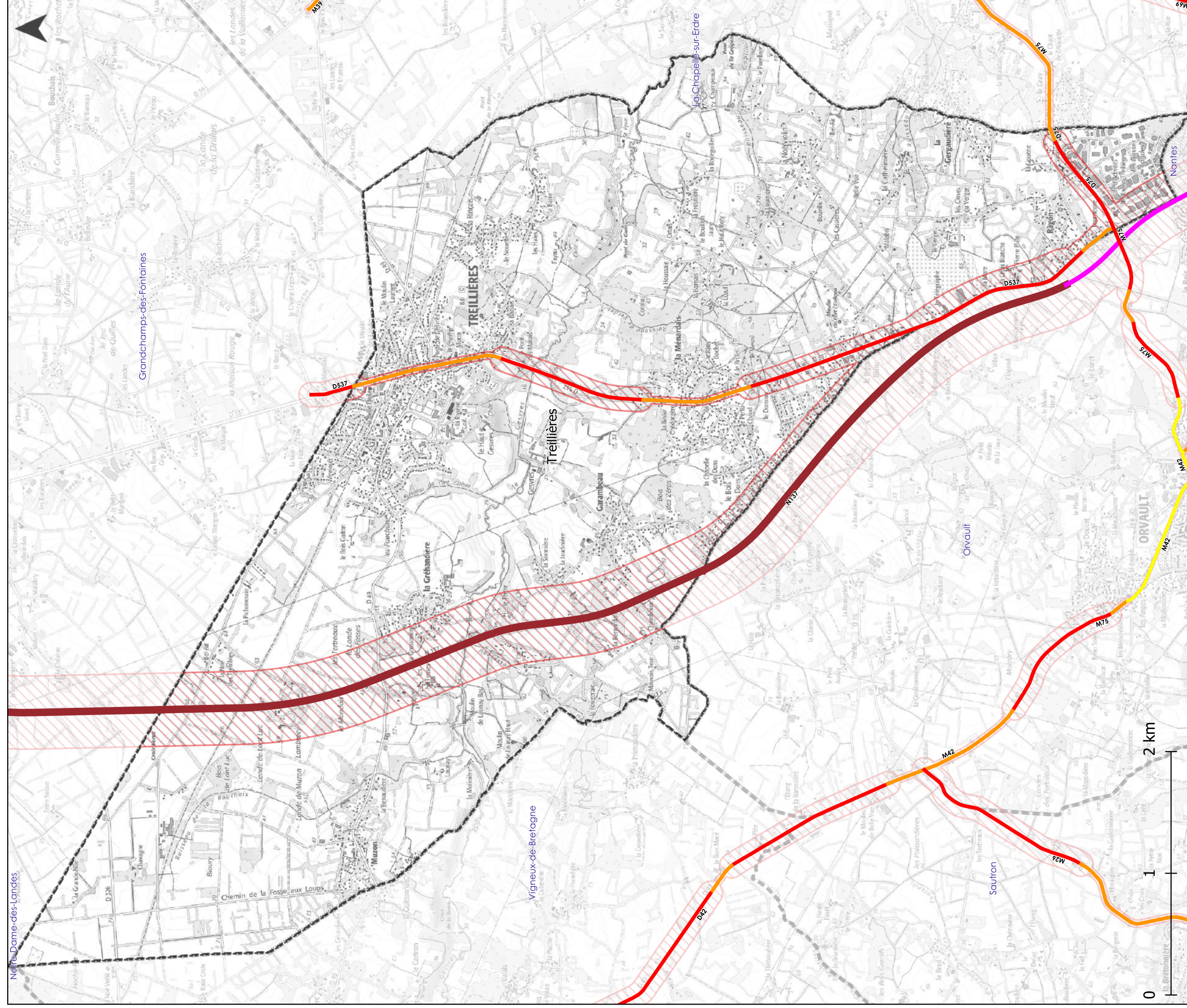
COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
TREILLIERES	D537	D537_1	N137	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D537	D537_2	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	D537	D537_3	LIMITATION 70/80	LIMITE COMMUNE TREILLIERES	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	D537	D537_4	LIMITE COMMUNE ORVAULT	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	D537	D537_5	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	D537	D537_6	LIMITATION 70/80	R DES LANDES	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	D537	D537_7	R DES LANDES	LIMITATION 50/80	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D537	D537_8	LIMITATION 50/80	LIMITATION 80/50	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	D537	D537_9	LIMITATION 80/50	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D537	D537_10	LIMITATION 50/30	LIMITATION 30/50	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D537	D537_11	LIMITATION 30/50	LIMITATION 50/30	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D537	D537_12	LIMITATION 50/30	LIMITATION 30/50	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D537	D537_13	LIMITATION 30/50	LIMITE COMMUNE GRANDSCHAMPS DES	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D75	D75_1	LIMITE COMMUNE LA CHAPELLE	LIMITATION 50/80	Tissu ouvert	4	30
TREILLIERES	D75	D75_2	LIMITATION 50/80	LIMITE COMMUNE ORVAULT	Tissu ouvert	3	100
TREILLIERES	N137	N137_11	LIMITE COMMUNE GRANDSCHAMPS	LIMITE COMMUNE ORVAULT	Tissu ouvert	1	300

Département de la Loire Atlantique

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Treillières

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route —+—+— Voie ferrée [hatched] Secteur affecté [dashed] Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1 2 3 4 5

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique

Annexe 2 - Arrêté Préfectoral Classement Sonore - Liste des tronçons routes

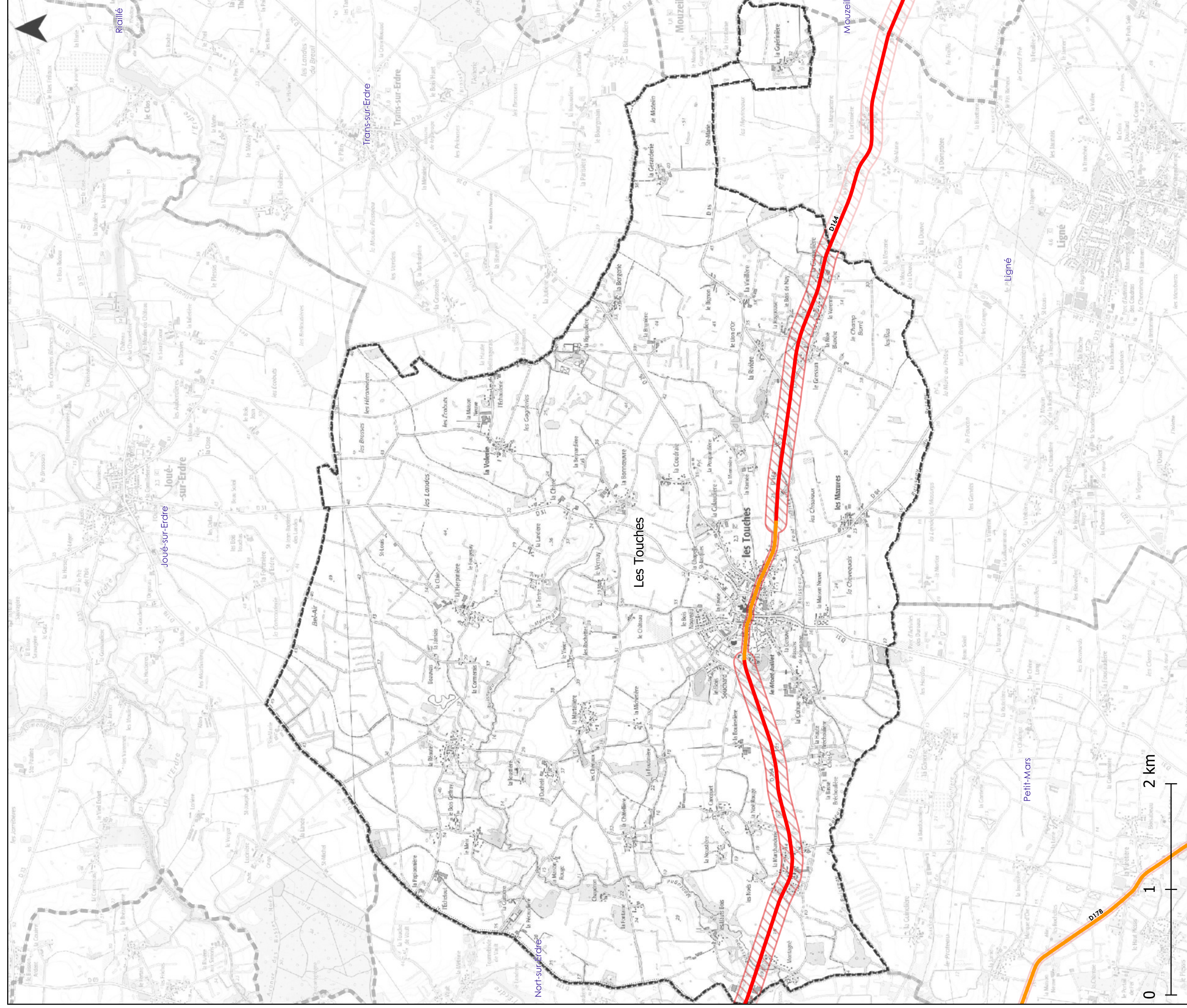
COMMUNE	NOMROUTE	NOMTRONCON	DEBUTANT	FINISSANT	TISSU	CATEGORIE	LARGEUR
LES TOUCHES	D164	D164_11	LIMITE COMMUNE LIGNE	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
LES TOUCHES	D164	D164_12	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/50	Tissu ouvert	4	30
LES TOUCHES	D164	D164_13	LIMITATION 70/50	LIMITATION 50/70	Tissu ouvert	4	30
LES TOUCHES	D164	D164_14	LIMITATION 50/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
LES TOUCHES	D164	D164_15	LIMITATION 70/80	LIMITATION 80/70	Tissu ouvert	3	100
LES TOUCHES	D164	D164_16	LIMITATION 80/70	LIMITATION 70/80	Tissu ouvert	3	100
LES TOUCHES	D164	D164_17	LIMITATION 70/80	LIMITE COMMUNE NORT SUR ERDRE	Tissu ouvert	3	100

Département de la Loire Atlantique



Classement sonore des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Les Touches

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral du :



Echelle communale
Format impression A3

— Route - - - - Voie ferrée  Secteur affecté  Limite communale

Catégorie de l'infrastructure : 1  2  3  4  5 

Publication : octobre 2020
Fond de carte : SCAN25 © IGN
Production : ECHO Acoustique
Source : DDTM Loire Atlantique